



## **INFO DECEMBRE 2017**

### **MAIRIE**

Le secrétariat de la mairie sera fermé  
le mardi 26 décembre 2017, et le mardi 2 janvier 2018.

### **INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE**

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites, peuvent dès à présent passer en Mairie, avec leur carte d'identité et un justificatif de domicile et ce, avant le 30 décembre 2017.

Les inscriptions sur les listes électorales ont lieu du lundi au samedi de 9 h à 12 h.

### **NOUVEAUX HABITANTS**

Merci de venir en Mairie avec votre livret de famille ou carte d'identité afin que nous puissions vous inscrire sur les listes d'invitations (exemples : spectacle de Noël, Repas des Aînés...).

### **NUMERO DE MAISON**

Les personnes qui n'ont pas eu de plaque portant leur numéro de maison délivrée par la mairie sont priées de venir le signaler.

### **EMPLOI**

Sur le site de la Commune [gouzeaucourt.fr](http://gouzeaucourt.fr) une nouvelle rubrique : des offres d'emploi ou de formation qui nous sont transmises, vous sont proposées.

### **ASG**

Dans le cadre des nombreuses manifestations organisées par le club de football de Gouzeaucourt, l'A.S.G. est heureux de vous inviter à venir supporter l'équipe FLG, Foot Loisirs de Gouzeaucourt.

Cet évènement aura lieu le dimanche 17 décembre 2017 à partir de 8h en la salle des Sports de Gouzeaucourt.

8 équipes sont invitées : Paillencourt – Marcoing – Proville - Cambrai Saint roch – US Denain – US Bouvignies – 2 équipes FLG.

Ce tournoi est réservé exclusivement aux licenciés et autorisé par la F.F.F, Section Loisirs.



# RECENSEMENT

de la population 2018

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018**  
**SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS**  
 Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

## LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,8 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

## LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,  
 À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)



Insee & votre commune